



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Windsor statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 2 décembre 2024, à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DM-2024-03 : lot 6 228 069 / Zone Ip-4

Le propriétaire du lot 6 228 069, Cadastre du Québec, en zone Ip-4, sis au 1475, rue Maurice Bachand, désire agrandir son bâtiment et avoir une marge avant qui serait de 11,6 m alors que le *Règlement 106-2005 de zonage* spécifie une marge avant minimale de 12 m.

La dérogation demandée aura pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment selon une marge avant minimale de 11,6 m plutôt que le 12 m spécifié par le *Règlement 106-2005 de zonage*.

Fait à Windsor,
Ce 13 novembre 2024

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 13 novembre 2024, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 13 novembre 2024

M^e Edwin John Sullivan
Greffier